



Municipalité de
Saint-Raphaël

COMMUNIQUÉ

TEMPÊTE DE NEIGE

À l'arrivée de la tempête qui s'annonce cette fin de semaine, **nous faisons appel à votre résilience** quant au délai de déneigement.

Pour le bon déroulement des opérations, nous vous demandons de bien vouloir :

- Placer les bacs de matières résiduelles et de recyclage dans l'emprise de votre cour;
- Respecter les consignes de stationnement pour favoriser la libre circulation des équipements de déneigement.

Une amende de 100 \$ peut vous être attribuée en vertu de l'article 8 de la *Politique de déneigement* :

<https://www.saint-aphael.ca/pages/reglements-municipaux>

Veuillez prendre note que la Route 281 risquerait d'être fermée.

Merci pour votre collaboration !

La Municipalité